



LA QUESTION PRATIQUE

ASSURANCE-VIE : QUELLE OPTION FISCALE CHOISIR EN CAS DE RETRAIT ?

« Deux solutions fiscales s'offrent à l'assuré lorsqu'il retire de l'argent de son assurance-vie. Les intérêts compris dans son retrait vont, en effet, être taxés. Il peut les intégrer soit à sa déclaration de revenus, soit opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) directement appliqué par l'assureur. Le taux du PFL

dépend de la date d'ouverture du contrat : 35 % les quatre premières années, 15 % les quatre suivantes et au-delà de 8 ans, 7,5 % avec un abattement annuel de 4.600 euros pour un célibataire (9.200 pour une personne mariée ou pacsée). Le contrat date de plus de huit ans ? Grâce à l'abattement, le choix du PFL s'impose presque toujours.

Pour des contrats plus jeunes, en revanche, tout dépendra du taux marginal d'imposition. Par exemple, si l'assuré est taxé à 40 %, il a tout intérêt à intégrer ses plus-values au revenu global les quatre premières années. Idem lorsque le PFL est de 15 % et que le taux marginal est inférieur à 14 %. Dans tous les cas, il faudra ajouter des prélèvements

sociaux de 12,1 % par an sur les revenus des sommes placées sur le fonds en euros et sur les éventuelles plus-values des unités de compte lors de chaque retrait (qu'il s'agisse d'un rachat partiel ou total). Sur ces prélèvements sociaux, on peut déduire 5,8 % de la CSG si les revenus et les plus-values sont intégrés au revenu global imposable. Ce qui est impossible si l'on a opté pour le PFL. À noter : pendant longtemps, les compagnies d'assurances et l'administration fiscale considéraient que lorsque, dans un précédent retrait, l'assuré avait opté pour le PFL, cette option était appliquée aux retraits suivants, sauf avis contraire du client. Dorénavant, l'assuré doit indiquer la fiscalité retenue à chaque demande. À défaut, l'intégration aux revenus sera appliquée. ■



« POUR DES CONTRATS DE MOINS DE 8 ANS, TOUT DÉPEND DE LA TRANCHE D'IMPOSITION »

OLIVIER FAROUZE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
ARCA PATRIMOINE